



**Communiqué de presse n°22 du 28 mars 2011**  
Déclaration de Jean-Louis Malys, secrétaire national

## Retraites complémentaires **La CFDT soutient un accord équilibré**

**Le bureau national de la CFDT a décidé ce lundi de soutenir le projet accord sur les régimes de retraites complémentaires Arrco-Agirc. La CFDT estime qu'il s'agit d'un compromis équilibré qui comporte de réelles avancées pour les salariés :**

- La possibilité de **départ en retraite sans décote à partir de l'âge légal est pérennisée jusqu'en 2018**. Les salariés qui partiront en retraite après une carrière complète au cours des sept prochaines années ont la garantie de ne pas subir de baisse de leur pension.
- **Le rendement des régimes complémentaires est stabilisé entre 2012 et 2015**. Le montant redistribué pour chaque euro cotisé sera fixé pour quatre ans, alors qu'il est en baisse depuis plus de quinze ans.
- **Les régimes complémentaires se rapprochent**. Les modes de calcul seront harmonisés en 2012 entre l'Arrco, pour tous les salariés, et l'Agirc, pour les cadres.
- **Les majorations de pension pour les parents d'au moins trois enfants deviennent plus justes**. Leur montant sera progressivement doublé pour une majorité de nouveaux retraités et plafonné pour ceux qui touchent les pensions les plus élevées.

Un débat sur la remise à plat du système des retraites est prévu en 2013. Les régimes complémentaires Arrco-Agirc prennent rendez-vous pour cette date.

Tél  
01 42 03 80 12  
fax  
01 53 72 85 71  
atdepresse@cfdt.fr

Contact :  
**Isabelle Perrin**  
Responsable des  
relations presse

Damien Cerqueus  
Attaché de presse

Isabelle Poret  
Assistante